

Rapport d'activité de l'équipe « Réception et suivi des signalements » pour l'année 2023

Dans ce présent rapport, l'équipe « Réception et suivi des signalements » rend compte de son activité, pour la période de la fin du mois de novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette année 2023 a été importante pour le fonctionnement de l'équipe [dans sa nouvelle composition](#), puisqu'à partir du printemps, l'équipe a travaillé sans la présence des frères.

En mai 2023, l'équipe a reçu délégation de l'association de l'Accueil à Taizé, pour procéder aux signalements auprès des autorités publiques, lorsque la loi l'impose, délégation approuvée par le prier de la communauté.

Au cours de cette période, l'équipe a analysé les 54 situations qui lui ont été soumises.

Au total 2 frères et 3 anciens frères ont été mis en cause pour des faits de nature sexuelle.

En ce qui concerne les deux frères, l'équipe a fait un signalement au parquet. L'un des frères avait déjà été mis en cause auparavant. Les deux frères ont été éloignés de Taizé, pour l'un depuis 2022 et pour l'autre depuis 2023. Tous les deux n'ont plus aucune fonction pastorale dans les lieux où ils résident.

Un ancien frère a été accusé de violences sexuelles par une victime qui a déposé elle-même plainte auprès de la gendarmerie.

Une saisine émanait d'une femme victime d'une situation d'emprise et d'abus d'un ancien frère, à partir de 1997 jusqu'en 2003. L'échange l'a réconfortée mais elle ne voulait ni donner une suite pénale ni saisir la commission « Reconnaissance et Réparation » à Paris.

Une saisine était un témoignage anonyme concernant un ancien frère, déjà mis en cause dans une affaire pénale. Ce témoignage a été transmis au parquet.

Quatre autres saisines concernaient trois frères et n'avaient aucune connotation sexuelle. Il s'agissait soit de difficulté relationnelle avec des volontaires, ou d'une mauvaise compréhension lors d'une écoute, ou de visites trop fréquentes chez un particulier. Des solutions ont été trouvées dans les quatre cas.

Trois saisines concernaient trois sœurs et n'avaient également aucune connotation sexuelle. Il s'agissait dans un cas de difficultés dans l'accompagnement, dans un autre d'un incident à l'intérieur du groupe des femmes volontaires et enfin d'une mauvaise compréhension autour de la durée de séjour d'une jeune femme volontaire. Les personnes concernées ont été écoutées et leurs difficultés ont été prises en compte.

Les autres saisines de l'équipe concernent des jeunes entre eux, des responsables de groupes, des volontaires ou des adultes participant aux rencontres ou errant autour de Taizé, et aussi des personnes qui, au cours du séjour à Taizé, ont confié des faits de violence dont elles avaient été victimes, ailleurs qu'à Taizé, quelquefois dans les familles.

Dans trois cas où les victimes étaient mineures ou vulnérables, l'équipe a fait un signalement aux autorités, et ce conformément à la loi.

L'équipe insiste sur la nécessité absolue de poursuivre l'engagement dans la protection des personnes de tous les acteurs de l'accueil à Taizé.

L'équipe attire encore l'attention sur le fait que, sur l'ensemble des situations d'emprise, de violence ou d'agressions sexuelles, il y a 90% de victimes femmes et 10% de victimes hommes.

Tous ces chiffres justifient la poursuite de notre devoir de vigilance sur les questions de protection.

N.B. : version corrigée mise en ligne le mercredi 6 mars avec l'ajout d'un paragraphe en bas de la première page